

savons fort bien que «satisfaisante» (*adequate*) a également cours dans les documents sur la vérification). Tous les négociateurs peuvent faire valoir que la vérification de l'observation d'un accord doit être efficace, mais peu s'entendront sur une définition précise de ce qu'il faut entendre par vérification «efficace». Si l'on insiste, la plupart invoqueront le critère de l'importance militaire. En janvier 1988, l'ambassadeur Paul Nitze a qualifié d'«efficace» le régime de vérification intégré au Traité sur les FNI; il voulait dire par là que, si l'adversaire prenait des initiatives militaires dépassant manifestement les seuils fixés par le Traité, l'autre camp serait en mesure de détecter les violations à temps pour réagir efficacement et supprimer tous les avantages que de telles initiatives auraient pu procurer au premier. Les accords de limitation des armements n'en restent pas moins des instruments politiques, et toute violation, importante ou minime, a des retombées politiques. D'aucuns prétendent, par exemple, que certains pays ne consentiront aux restrictions imposées par un accord sur la limitation des armes chimiques que si leur gouvernement est convaincu que toute violation sera détectée par d'autres signataires et, qu'à ce moment-là, le contrevenant fera l'objet de sanctions sévères.

Pour ce qui est du critère de l'**importance militaire**, la vérification passe nécessairement par les MTN, assortis de mesures de coopération, mais elle ne va pas jusqu'aux inspections sur mise en demeure (ou «par défiance») des sites suspects, lesquelles présentent un haut degré d'intrusion et risquent de déstabiliser le régime. Quant au critère de l'**importance politique**, il suppose des mesures de vérification détaillées, fort rigoureuses et au degré d'intrusion élevé, y compris de nombreuses inspections sur mise en demeure. Lorsque les relations internationales sont constructives et placées sous le signe de la coopération, toutes les parties souhaitent que la limitation des armements progresse dans leur intérêt mutuel. Les risques de malveillance sont cependant inhérents à l'application de dispositions rigoureuses. En revanche, lorsque

le climat politique se détériore, les oublis involontaires, les notifications tardives ou les tâches négligées peuvent être qualifiées de cas de non-observance susceptibles de susciter toute une série de controverses.

Lorsqu'on évalue l'efficacité d'un régime de vérification en matière de limitation des armements, il faut tenir compte de la tentation des parties de ne pas se conformer à une ou plusieurs dispositions de l'accord en question. Les avantages l'emportent-ils sur les coûts et les risques associés aux tricheries possibles? Ainsi, si la production illicite d'armements doit se faire dans des installations autres que les usines normales, le pays peut s'attendre à une augmentation des coûts, à des retards et à un relâchement du contrôle de la qualité. En outre, il y a toujours le risque de divulgation des activités clandestines par un «mouchard» ou un transfuge, ou à l'occasion d'un accident ou encore par l'entremise des MTN; le pays démasqué ressent alors de l'embarras sur la scène internationale. Il doit alors jauger les avantages militaires qu'il retire de ses activités illicites par rapport à la baisse de fiabilité de ses armements, à la diminution de son efficacité militaire, aux délais accrus, aux ressources supplémentaires exigées, et aux éventuelles conséquences politiques de ses actes s'ils étaient découverts et dénoncés.

On n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante à la question de savoir ce qu'il adviendrait en cas de non-respect confirmé d'un accord. Si l'on ne peut pas résoudre promptement ce genre de problèmes devant une tribune compétente et si ces derniers revêtent une importance militaire, il faudra alors leur trouver des solutions de nature militaire ou politique à l'avenant. Si les violations ont une importance militaire réelle, il est toujours possible de se soustraire aux accords ou de les abroger, bien que cette dernière option ne soit généralement guère souhaitable sur le plan politique.

